



# **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Mercredi 19 Juin 2024  
19h30**

**COURGENAY  
Centre paroissial et culturel**

Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2024 à 19h30

Courgenay - Centre paroissial et culturel



Délégués : Maires du district de Porrentruy 2023-2027

Commune	Politesse	Nom	Prénom	Fonction	No téléphone	Signature
Alle	Madame	Génesta-Nagel	Karine	Maire	078 645 24 73	
Basse-Allaine	Monsieur	Crétin	Thierry	Maire	079 211 39 73	
Basse-Vendline	Monsieur	Moser	John	Maire	078 847 63 68	
Boncourt	Monsieur	Maître	Lionel	Maire	079 388 82 40	Excuse
Bure	Monsieur	Vallat	Michel	Maire	079 408 34 07	
Clos du Doubs	Monsieur	Lachat	Jean-Paul	Maire	079 356 25 12	
Coeuve	Monsieur	Régis Henzelin	François-Karl Pierre-André	Maire	079 717 73 68	
Cornol	Monsieur	Villard	Gilles	Maire	079 790 37 57	
Courchavon	Monsieur	Lallau Vogel	Julien Philippe	Maire Vice-maire	078 631 26 17	
Courgenay	Monsieur	Jolissaint	Didier	Maire	078 904 73 56	
Courtedoux	Madame	Tallat	Isabelle	Maire	078 601 92 29	
Dampfreux-Lugnez	Monsieur	Henry	Michel	Maire	079 545 80 31	
Fahy	Monsieur	Schinz / Christinaz	Philippe	Maire	079 456 99 33	
Fontenais	Monsieur	Petignat	Yves	Maire	078 861 51 91	Excuse
Grandfontaine	Monsieur	Quiquerez	Sylvain	Maire	079 822 35 38	
Haute-Ajoie	Madame	Sudan	Josiane	Maire	079 517 84 35	
La Baroche	Monsieur	Schaer	Romain	Maire	032 462 10 01	
Porrentruy	Monsieur	Eggertswyler	Philippe	Maire	078 604 34 04	
Vendlincourt	Madame	Sulliger	Anne	Maire	076 247 71 00	

Invitées-és

Institution	Politesse	Nom	Prénom	Fonction	No téléphone	Signatures
RCJU	Madame	Beuret	Rosalie	Ministre		excusée
RCJU/COM	Monsieur	Riat	Christophe	RCJU/COM		excusé
AEFCDP	Monsieur	Schneider	Raphaël	Président		excusé
AEFCDP	Madame	Quiquerez	Emilie	Agente administrative		
CCBL	Monsieur	Kohler	Jean-François	Président		✓
CCBL	Madame	Steiner	Caroline	vice-présidente		✓

Employé-e s SidP

	Titre	Nom	Prénom	Fonction	No téléphone	Signatures
SidP	Monsieur	Pressacco	Gregory	Chef de service	079 827 85 86	
SidP	Madame	Cramatte	Sophie	Secrétaire	079 522 23 43	
SidP	Madame	Voisard	Sandra	Admin. des finances	078 804 85 08	
SidP	Madame	Bée	Suzy	Secrétaire		excusée
SidP	Monsieur	Huber	Jérémy	Chargé de mission	079 232 02 47	

Presse

	Titre	Nom	Prénom	Fonction	No téléphone	Signatures
LQJ	D.	BEDAT	Thérèse	Journaliste	079 346 23 06	
RFJ	Muriem	Nagy	Thomas	Journaliste	079 363 68 72	



## Syndicat intercommunal du district de Porrentruy

### Assemblée générale ordinaire

Mercredi 19 juin 2024 à 19h30 (Courgenay, Centre paroissial et culturel)

**Président :**

Gilles Villard

**Vice-Président :**

Didier Jolissaint

**Liste des présences annexée : 19 délégués invités, intervenants et invités**

**Invités :**

**AEFCDP**

Emilie Quiquerez

**RFJ**

Thomas Nagy

**LQJ**

Thierry Bédât

**Excusés :**

**RCJU**

Rosalie Beuret, Ministre des Finances

**RCJU/COM**

Christophe Riat, Délégué aux affaires communales

**AEFCDP**

Raphaël Schneider

Lionel Maître,  
maire de Boncourt  
Yves Petignat,  
maire de Fontenais

**SidP**

Pressacco Gregory, chef de service et responsable technique

Voisard Sandra, administratrice des finances

Huber Jérémy, chargé de mission

Bée Suzy, secrétaire - excusée

Cramatte Sophie, secrétaire

**Gilles Villard, Cornol :** ouvre l'assemblée générale des délégués de ce jour et remercie la commune de Courgenay pour son accueil. Il salue l'ensemble des maires des communes du district de Porrentruy. Il salue Madame Emilie Quiquerez de l'AEFCDP ainsi que M. le Président et Mme la vice-présidente de la CCBL. Madame la Ministre des Finances Rosalie Beuret Siess, Monsieur Christophe Riat, délégué aux affaires communales et M. Raphaël Schneider de l'AEFCDP sont excusés. M. Louis Schütz remplace M. Philippe Christinaz, maire de Fahy. M. François-Xavier Migy remplace M. Pierre-André Henzelin, maire de Coeuve. M. Philippe Vogel remplace M. Julien Lallau, maire de Courchavon. M. Lionel Maître, maire de Boncourt et M. Yves Petignat, maire de Fontenais sont excusés. Les deux-tiers des délégués sont présents, l'assemblée peut donc commencer.

1.  
Accueil

**Gilles Villard, Cornol :** l'ordre du jour se compose de 9 points. Pas de demande de modification de l'ordre du jour.

2.  
Désignation des scrutateurs



**Mme Anne Sulliger est nommée scrutatrice.**



**Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 janvier 2024 et le procès-verbal de la séance d'information du 24 avril 2024 sont approuvés à l'unanimité.**

3.  
Approuver les PV du 31 janvier 2024 et du 24 avril 2024

**Gilles Villard, Cornol** : cèdera la parole, dans un premier temps, à Me Jean-François Kohler, Président de la CCBL, puis à Caroline Steiner, vice-présidente, et finalement à Sandra Voisard, administratrice des finances.

**Me Jean-François Kohler, CCBL** : remercie le SidP de la confiance témoignée année après année. Il remercie également les secrétaires du SidP. Il adresse toute sa gratitude aux membres de la commission de conciliation et salue l'arrivée de Mme Caroline Steiner au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la fonction de vice-présidente. Elle remplit également la fonction de secrétaire pour la tenue des séances durant l'arrêt maladie de Suzy Bée. Il remercie Christel Theurillat pour son travail en tant que vice-présidente durant de nombreuses années. Les deux objets à traiter cette année sont d'alléger les procédures applicables à un nouveau propriétaire et de mieux encadrer la sous-location.

4.  
Rapport de la Commission de conciliation en matière de baux à loyer du district de Porrentruy et comptes 2023 y relatifs  
Me Kohler et Mme Caroline Steiner

### **Statistiques des procédures de conciliation de l'OFL**

Chaque semestre, les autorités de conciliation compétentes au plan national font état des procédures de conciliation. Les statistiques qui en résultent sont publiées par l'Office fédéral du logement OFL.

Sur l'ensemble de la Suisse, le nombre de procédures de conciliation ouvertes au premier semestre 2023 s'est élevé à 17'519 cas. Cela représente une hausse de 42%.

Le nombre de nouvelles procédures en matière de baux à ferme ou à loyer a encore progressé de 45,8 % au second semestre 2023. L'élévation est de l'ordre de 30% au plan suisse entre 2022 et 2023.

Au total, 43'063 nouvelles procédures ont donc été ouvertes en 2023, contre 23'935 l'année précédente, ce qui équivaut, sur l'année, à une augmentation 19'128 cas.

### **Raisons principales ayant conduit à une procédure de conciliation**

Les augmentations de loyer représentent de loin la plus grande part des procédures liquidées (36,3% pour 8'026 cas liquidés), tendance à la hausse déjà observée au semestre précédent.

Cette évolution pourrait être liée aux deux hausses successives du taux hypothécaire de référence, intervenues le 2 juin 2023 et le 2 décembre 2023. La deuxième raison réside dans la résiliation ordinaire de contrat. Un accord a pu être trouvé dans 61,4% des cas en suisse. La commission est de plus en plus sollicitée.

### **Mme Caroline Steiner :**

#### **Détail des séances pour l'année 2023**

Nous relevons globalement que 36 nouvelles demandes sont parvenues à la commission durant l'année écoulée et que 4 demandes sont pendantes à fin 2023.

Nous avons traité 3 sur 4 demandes pendantes 2022 et ce sont donc 39 cas qui ont été traités durant l'année 2023.

#### **En complément, on relève également que nous avons eu**

- 17 autorisations de procéder dont 8 où la partie requise ne s'est pas présentée ;
- 10 conciliations ;
- 10 suspensions de procédure durant l'année ;
- 14 séances ont été reportées après une première convocation (4 en 2022) ;

- 10 ordonnances de classement ;
- 1 affaire retirée du rôle ;
- 1 dossier non entrée en matière ;
- Nous avons dû faire un suivi d'une affaire classée ;
- Nous avons dû faire une séance plénière ;
- Nous avons dû faire appel à une traductrice à 5 reprises, Mme Vindret.

**Détails des cas traités, 1<sup>er</sup> semestre 2023 (21 dossiers)**

- 8 dossiers par une conciliation, soit : 38.1%  
(1 augmentation de loyer ; 2 x résiliation ordinaire ; 1 x résiliation extraordinaire ; 1 x prolongation de bail ; 2 x créances de paiement ; 1 x défaut de la chose louée).
- 1 dossier par « pas d'entente », soit 4,8%.
- 10 dossiers par un autre motif, soit 47,8%.
- 2 dossiers par autorisation de procéder après opposition à la proposition de jugement, soit 9,5% (2 x prolongation du bail).

12 dossiers demandes pendantes.

**Détails des cas traités, 2<sup>e</sup> semestre 2023 (18 dossiers)**

- 4 dossiers par une conciliation, soit : 22.2%  
(2 x créances de paiement ; 2 x défauts de la chose louée).
- 1 dossier par « pas d'entente », soit 5,6% ; (créances de paiement)
- 5 dossiers par autorisation de procéder après opposition à la proposition de jugement, soit 27,8%  
(1 x baisse de loyer ; 1 x résiliation ordinaire ; 1x prolongation du bail ; 2 x créances de paiement ; 1 x autre motif).
- 8 dossiers par un autre motif, soit 44,4%.

4 dossiers demandes pendantes à la fin 2023

**La répartition des séances par commune est la suivante**

Porrentruy : 14 cas ; Alle : 1 cas ; La Baroche : 3 cas (2x Charmoille – 1x Fregiécourt) ; Basse-Allaine : 2 cas (1x Buix et 1x Courtemaîche) ; Basse – Vendline : 1 x Beurnevésin ; Boncourt : 1 cas ; Cornol : 2 cas ; Courchavon : 1 cas ; Courgenay : 3 cas ; Courtedoux : 2 cas ; Fahy : 1 cas ; Fontenais : 4 cas (3x Fontenais et 1x Bressaucourt) ; Haute-Ajoie : 3 cas (1x Roche d'Or et 2x Rocourt); Vendlincourt : 1 cas.

Commune	Nbre d'affaire
Alle	1
La Baroche	
Charmoille	2
Fregiécourt	1
Basse-Allaine	
Buix	1
Courtemaîche	1
Basse-Vendline	
Beurnevésin	1
Boncourt	1
Cornol	2
Courchavon	1
Courgenay	3

Courtedoux	2
Fahy	1
Fontenais	
Fontenais	3
Bressaucourt	1
Haute-Ajoie	
Roche d'Or	1
Rocourt	2
Porrentruy	14
Vendlincourt	1
Totaux	39

**Sandra Voisard, SidP** : présente les comptes 2023.

Traitement des membres de la commission Présidents et assesseurs : CHF 11'550.00

Traitement du personnel administratif (y.c. charges patronales) : CHF 31'565.42

Frais de formation de nos Présidents : CHF 0.00

Frais de traduction : CHF 735.00  
(5 séances, durée 10,5 heures)

Frais de port et divers : CHF 1'674.50

Frais de déplacements des assesseurs : CHF 501.15

Répartition des frais administratifs : CHF 3'723.08

Répartition des frais de locaux : CHF 6'464.54

Soit un montant total de CHF 56'213.69 qui représente pour l'année 2023 un montant de CHF 2.32/hab. (2022 : CHF 1.38) incluant CHF 100.- de cotisations annuelles versées par les communes.

(Statistique au 31.12.2021 ; 24'195 habitants)

**Celles et ceux qui acceptent les comptes tels que présentés sont priés de lever la main.**

 **Le rapport et les comptes 2023 de la CCBL sont approuvés par l'assemblée des délégués à la majorité évidente**

A 19h50, Me Jean-François Kohler et Mme Caroline Steiner quittent la séance.

**Gilles Villard, Cornol** : les comptes ont été transmis avec la convocation. Le comité propose deux versions des comptes : la longue ou la courte. Les délégués sont priés de se prononcer sur la version désirée.

**Celles et ceux qui se prononcent pour une version courte sont priés de lever la main.**

 **La version courte est acceptée à l'unanimité.**

**Sandra Voisard, SidP** : présente les comptes.

5.  
Comptes 2023  
- Présentation et discussions

<p><b>François-Xavier Migy, Coeuve</b> : dans le compte « sport, culture, loisirs » est-ce que quelque chose est dépensé pour la culture ?</p> <p><b>Jean-Paul Lachat, Clos du Doubs</b> : les tâches du SidP sont très précises. Il ne s'agit pas de subventionner la culture, le sport ou autres. Il faudrait alors augmenter la part de CHF 9.- par habitant. Lors de demande de soutien, on renvoie auprès des communes lesquelles décident de donner ou pas un soutien.</p> <p><b>Gilles Villard, Cornol</b> : le rapport de l'organe de contrôle a été transmis avec les comptes. Il propose de passer directement à l'approbation des comptes.</p> <p><b>Celles et ceux qui acceptent les comptes 2023 tels que présentés et sont d'accord de donner décharge au comité sont priés de lever la main.</b></p> <p><b>✍ Les comptes 2023 tels que présentés durant l'assemblée sont acceptés à l'unanimité.</b></p>	<p>- Rapport de l'organe de contrôle</p> <p>- Approbation et décharge au comité</p>
<p><b>Gilles Villard, Cornol</b> : cède la parole à Thierry Crétin</p> <p><b>Thierry Crétin, Basse-Allaine</b> : la liste des tâches faites par les communes a été finalisée et validée par le délégué aux affaires communales. Les questions aux communes ont également été finalisées. Basse-Allaine va être la commune-pilote. Dans le courant du mois de septembre, le questionnaire va être envoyé à toutes les communes. Il est prêt à se rendre dans les communes en cas de besoin. L'idée est d'être prêt à la fin de l'année avec ce questionnaire. Un montant sera mis au budget 2025 pour donner la suite du mandat.</p>	<p>6. Gouvernance Point de situation</p>
<p><b>Gilles Villard, Cornol</b> : cède la parole à Michel Vallat.</p> <p><b>Michel Vallat, Bure</b> : présente l'état d'avancement du projet de rénovation du collège Stockmar.</p> <p><b>John Moser, Bonfol</b> : demande si le surcout des façades est estimé ?</p> <p><b>Gregory Pressacco, SidP</b> : la réponse nous parviendra d'ici la fin du mois.</p> <p><b>John Moser, Bonfol</b> : quel est le prix de location de St-Ursule ?</p> <p><b>Michel Vallat, Bure</b> : CHF 130'000.-/an plus les charges.</p> <p><b>Gregory Pressacco, SidP</b> : l'estimation pour reloger les élèves dans des containers coûtait pas loin du million. De plus, ce n'est pas la solution optimale.</p> <p><b>Anne Sulliger, Vendlincourt</b> : est-ce qu'il y a de l'amiante ?</p> <p><b>Gregory Pressacco, SidP</b> : il y en a mais on connaît le problème et on sait où.</p> <p><b>François-Xavier Migy, Coeuve</b> : est-ce que l'on a plus de précision au niveau des salles de sport ?</p> <p><b>Michel Vallat, Bure</b> : la halle de sport pourrait être omnisport et le SEN avait confirmé la clause du besoin de deux salles de sports.</p> <p><b>François-Xavier Migy, Coeuve</b> : si c'est deux halles de sport, on en construit une de plus ou on en construit deux.</p> <p><b>Gregory Pressacco, SidP</b> : la salle actuelle doit être démolie et cela coutera moins cher. Elle n'est plus aux normes. Il est prévu de faire des salles partiellement enterrées.</p> <p><b>François-Xavier Migy, Coeuve</b> : a suivi une formation sur la rénovation des bâtiments. En Suisse, on utilise beaucoup de béton avec un lourd impact carbone.</p> <p><b>Michel Vallat, Bure</b> : la salle de gym dans l'état actuel est hors norme. Elle doit être rasée. On recyclera évidemment ce béton. Pour les nouvelles, il est prévu d'utiliser un maximum de bois.</p>	<p>7. Projet de rénovation de Stockmar Etat d'avancement du dossier</p>
<p><b>Gilles Villard, Cornol</b> : cède la parole à Jean-Paul Lachat.</p> <p><b>Jean-Paul Lachat, Clos du Doubs</b> : lors d'une précédente séance, il avait été discuté de l'utilisation des infrastructures existantes dans les communes. Il propose d'élargir la question. Le SidP est propriétaire de quelques infrastructures. La question se pose de savoir si le SidP ne devrait pas devenir propriétaire de certaines infrastructures à caractère régional telles que la piscine en plein air, le collège Stockmar, le collège Thurmann. L'avantage d'avoir un seul intervenant est de pouvoir professionnaliser la gestion des immeubles. L'inventaire des autres infrastructures à caractère régional peut être fait. Les délégués des communes présents</p>	<p>8. Recensement des infrastructures à caractère régional</p>

aujourd'hui sont amener à réagir. Le comité souhaite ouvrir le débat et ouvrir la réflexion. Etes-vous d'accord de lancer la réflexion auprès des exécutifs communaux ?

**Gregory Pressacco, SidP** : précise que le taux de remplissage des salles de sport de Porrentruy est de 80%.

**Didier Jolissaint, Courgenay** : c'est une bonne idée. La commune de Courgenay a des soucis avec des salles de classes manquantes et préférerait mettre un bus à disposition pour véhiculer les élèves que reconstruire une école. De même que la zone sport et loisirs n'est quasiment pas utilisée et pourrait être mise à disposition.

**Sylvain Quiquerez, Grandfontaine** : trouve la question intéressante car il a le problème inverse avec des salles de classe pas pleines.

**Philippe Eggertswyler, Porrentruy** : les cercles scolaires sont existants. Tous le système doit être revu. Des infrastructures pourraient prendre une dimension intercommunale. Cela permettrait d'avoir une vue d'ensemble des rénovations des infrastructures.

**Jean-Paul Lachat, Clos du Doubs** : l'important pour le comité est de savoir si on s'intéresse à cette question ou pas.

**Gilles Villard, Cornol** : un état des lieux est important pour la suite. Il pense qu'il faut proposer de faire un état des lieux sur la base d'un questionnaire sur les infrastructures communales et intercommunales qui seraient libres et décider par la suite si on fait un mandat.

Les délégués valident cette proposition avec réflexion du comité.

**Karine Génesta-Nagel, Alle** : a entendu que dans le projet d'établissement du budget 2025 du canton, un état de la situation des impôts au niveau des entreprises allait être fait. Elle aurait aimé avoir ces chiffres pour le budget 2025.

**Jean-Paul Lachat, Clos du Doubs** : cette question pourrait être posée à l'assemblée de l'AJC qui se tiendra la semaine prochaine.

**Karine Génesta-Nagel, Alle** : ne sera pas présente mais demande si un des maires peut faire la demande la semaine prochaine à l'assemblée de l'AJC.

**Romain Schaer, La Baroche** : le service des personnes morales ne sera peut-être pas d'accord de donner par communes.

**Jean-Paul Lachat, Clos du Doubs** : le comité décidera lors de sa prochaine séance de qui posera la question à l'assemblée de l'AJC.

**Gilles Villard, Cornol** : souhaite savoir comment réagissent les autres communes aux différentes demandes de soutien financier ou de cotisations.

**Michel Vallat, Bure** : la commune entre plus facilement en matière si des membres de la commune participent à ce soutien.

**Philippe Eggertswyler, Porrentruy** : la Ville de Porrentruy participe si elle est directement touchée.

**Karine Génesta-Nagel, Alle** : en principe, il n'y a pas d'entrée en matière si c'est hors canton.

**Gilles Villard** : remercie l'ensemble des personnes pour leur participation et souhaite de belles vacances estivales. Il donne rendez-vous le 9 octobre 2024 pour la prochaine assemblée et remercie la commune de Courgenay de son accueil et pour l'apéritif qui suivra.

Il clôt cette assemblée générale à 21h00.

Courgenay, le 19 juin 2024

**AU NOM DE L'ASSEMBLEE**

**Le Président**

  
**Gilles Villard**

**La Secrétaire**

  
**Sophie Cramatte**

9.  
Divers

Conclusion